

## Les garanties de DKV :

- hospitalisation
- frais ambulatoires
- soins dentaires
- dépendance
- perte de revenu



Votre intermédiaire d'assurances :

DKV Belgium S.A.  
Boulevard Bischoffsheim 1-8  
1000 Bruxelles  
Tél. : + 32 (0) 2 287 64 11  
Fax : + 32 (0) 2 287 64 12  
[www.dkv.be](http://www.dkv.be)

# Frais ambulatoires



Les meilleurs soins. Pour toute la vie.

Entreprise agréée sous le n° 0739 pour la branche 2 - maladie. I.R.P.M. 0414858607 Trib. Comm. Bruxelles

52107\_4\_201409

[www.dkv.be](http://www.dkv.be)

**DKV**

a member of **MUNICH HEALTH**

# Plan A2/A2+

## Saviez-vous que :

- l'intervention de votre mutualité est souvent loin d'être suffisante ?
- les frais des médicaments, des adjuvants médicaux ou des prothèses médicales peuvent déstabiliser votre budget ?

## L'assurance frais ambulatoires de DKV rembourse à 80% :

- les visites chez le médecin et les consultations
- les prestations paramédicales: soins infirmiers, kinésithérapie, physiothérapie
- les adjuvants médicaux: verres de lunettes, lentilles de contact, appareils auditifs, bandages pour hernies, bas à varices, semelles orthopédiques, coquilles plâtrées, lombostat, attelles et béquilles
- les prothèses médicales (non-dentaires)
- les membres artificiels
- les médicaments allopathiques <sup>(1)</sup>
- les pansements
- l'acupuncture, l'homéopathie, la chiropraxie et l'ostéopathie <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> les médicaments conventionnels

<sup>(2)</sup> plan A2+



Etre malade coûte cher.  
Heureusement, DKV vous offre  
une assurance 'frais ambulatoires'  
sur mesure.

Vous bénéficiez d'une couverture frais ambulatoires auprès de votre mutualité. Savez-vous que des frais tels que les consultations, les produits pharmaceutiques, les adjuvants médicaux, la radiologie, ... deviennent de plus en plus chers et que votre mutualité ne rembourse pas tout ?

Le plan A2 de DKV prend en charge à 80% ce que votre mutualité ne rembourse pas. Grâce à cette garantie, vous ne devez plus faire d'économies sur vos soins de santé.

Ce n'est pas tout. En optant pour le plan A2+, DKV vous rembourse en plus à 80% les frais de médecine alternative (acupuncture, homéopathie, chiropraxie et ostéopathie).